



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 29203

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc rappelle à Mme la ministre déléguée à l'industrie que, par sa question écrite n° 23388 du 4 août 2003, il avait souhaité bénéficier de toutes précisions sur la campagne de publicité de La Poste de l'été 2003. Se référant à la réponse parue au Journal officiel - Assemblée nationale du 13 octobre 2003, il lui demande le coût précis de cette campagne de publicité qui ne figure pas dans la réponse. Par ailleurs, est annoncé un résultat net, en 2002, de 34 millions d'euros, alors que des publications spécialisées annonçaient un résultat négatif de 95 millions d'euros (L'Argus de l'Assurance n° 6830 du 18 avril 2003). Une mise au point s'impose.

Texte de la réponse

Les budgets d'investissements publicitaires de La Poste présentent un caractère confidentiel et ne peuvent être communiqués. Les négociations entre les annonceurs et les médias sont en effet d'ordre contractuel, chaque partie s'engageant à ne pas en divulguer le contenu. Il est toutefois rappelé que le montant de l'investissement annuel de La Poste en communication institutionnelle est largement inférieur à celui des grandes entreprises publiques comparables. Par ailleurs, le résultat net du groupe La Poste fait bien apparaître pour 2002 un résultat positif de 34 millions d'euros après une perte de 95 millions d'euros en 2001.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29203

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1^{er} décembre 2003, page 9133

Réponse publiée le : 24 février 2004, page 1434